

Séance du Conseil communal de Prilly du 11 décembre 2024

Question écrite relative aux pétitions adressées à la Municipalité

Nous avons récemment appris qu'une pétition a été adressée à la Municipalité.

Il s'agit de la pétition relative au souhait que les élèves de 7P à 11S commencent l'école moins tôt le matin, l'heure actuelle étant fixée à 7h35.

Le Conseil communal n'a pas eu connaissance de cette pétition : la Municipalité n'a pas donné d'information à ce sujet dans les communications municipales.

Il est à mon avis essentiel de modifier cette manière de faire, dans un esprit de transparence.

Il faut de plus relever que les pétitionnaires ne sont pas toujours au fait de l'autorité compétente pour traiter leur pétition.

Question :

- Est-il envisageable, dans un esprit de transparence, que la Municipalité informe le Conseil communal de l'ensemble des pétitions reçues et de leur traitement par la Municipalité?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Eva Tortelli

